



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement  
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC  
Office fédéral des routes OFROU

CH-3003 Berne, OFROU

Aux chefs des départements cantonaux  
compétents en matière de circulation routière

Votre réf. :  
Notre réf. : J154-1212/Di  
Collaborateur/trice: Chantal Disler  
Berne, le 16 avril 2010

### **Nouvelle ordonnance sur le registre des accidents de la route**

**Modifications de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière, de l'ordonnance sur le registre ADMAS, de l'ordonnance sur le registre des autorisations de conduire, de l'ordonnance sur le registre MOFIS et de l'ordonnance sur la géoinformation**

Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat

Par la présente, nous avons l'avantage de vous informer qu'en date du 14 avril 2010, le Conseil fédéral a édicté la première ordonnance susmentionnée et modifié les autres. Vous trouverez les prescriptions concernées sur le site Internet de l'OFROU: <http://www.astra.admin.ch> (sous "Documentation", "Communiqués de presse").

Les textes définitifs seront publiés au recueil officiel (<http://www.admin.ch/ch/f/as/index.html>), dans quatre à cinq semaines, tandis que la version consolidée sera disponible dès leur entrée en vigueur à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html>.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

**Office fédéral des routes**

Rudolf Dieterle  
Directeur

Cette lettre est également adressée aux services fédéraux, associations et organisations intéressés.

Office fédéral des routes OFROU  
Chantal Disler  
Adresse postale: 3003 Berne  
Emplacement: Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen  
Tél. +41 31 323 42 88, fax +41 31 323 23 03  
[chantal.disler@astra.admin.ch](mailto:chantal.disler@astra.admin.ch)  
[www.astra.admin.ch](http://www.astra.admin.ch)